

## Compte-rendu de la réunion du 26 avril 2022

Le vingt-six avril deux mil vingt-deux, les conseillers municipaux, légalement convoqués par Madame le Maire, le dix-huit avril deux mil vingt-deux, se sont réunis pendant les nouvelles consignes de précautions à appliquer pour faire face à la crise du covid 19, dans la salle polyvalente de la commune, à vingt heures, sous la présidence de Mme Catherine BOUILLON, le maire.

**Conseillers municipaux présents:** Mme Catherine BOUILLON, M Denis THIERCELET, M Antoine HUBERT, M LAHURE Thierry, Mme Marie GORTAIS, Mme Mélanie SIMON, M Jean-Marie WITHIER .

**Membres absents excusés :**

Mme Régine DELAHAUT (pouvoir à M Denis THIERCELET), M Denis PIERROT (pouvoir à M Thierry LAHURE), M Alexandre GUERARD ;

**Membre absent non excusé:** Néant

**Secrétaire de séance :**

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal a désigné M Antoine HUBERT pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

### **Objet : N1 du 26 Avril 2022 : Vote du compte administratif du service de l'eau de Murtin et Bogny**

Le plus ancien des conseillers donne lecture du compte administratif 2021 du service de l'eau de Murtin et Bogny qui laisse apparaître, en fonctionnement, un montant total de dépenses de 42 213,55 euros pour 32 750,24 euros de recettes et en investissement, un montant total de dépenses de 6 990,16 euros pour 17 261,28 euros de recettes. Madame le maire quitte la salle. Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le compte administratif 2021 du service de l'eau de Murtin et Bogny et laisse au maire le pouvoir de signer les documents nécessaires.

Pour : 8 contre : 0 abstention : 0

### **Objet : N2 du 26 avril 2022 : Vote du compte administratif de la commune de Murtin et Bogny**

Le plus ancien des conseillers donne lecture du compte administratif 2021 de la commune qui laisse apparaître, en fonctionnement, un montant total de dépenses de 136 228,93 euros pour 270 675,14 euros de recettes et en investissement, un montant total de dépenses de 134 831,76 euros pour 87 984 euros de recettes. Madame le maire quitte la salle. Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le compte administratif 2021 de la commune et laisse au maire le pouvoir de signer les documents nécessaires.

Pour :8 contre : 0 abstention : 0

### **Objet : N3 du 26 avril 2022 : vote du compte de gestion du service des eaux de Murtin et Bogny**

Le plus ancien des conseillers donne lecture du compte de gestion du service des eaux de Murtin et Bogny qui laisse apparaître un solde positif, en investissement, de 63 901,44 euros et en fonctionnement, un solde positif, de 4 661,69 euros. Madame le maire quitte la salle. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2021 du service des eaux et Murtin et Bogny et laisse au maire le pouvoir de signer les documents nécessaires.

Pour : 8 contre : 0 abstention : 0

**Objet : N4 du 26 avril 2022 : vote du compte de gestion de la commune de Murtin et Bogny**

Le plus ancien des conseillers donne lecture du compte de gestion de la commune de Murtin et Bogny qui laisse apparaître un solde positif, en investissement, de 19 751,39 euros et en fonctionnement, un solde positif de 424 369,25 euros. Madame le maire quitte la salle. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2021 de la commune de Murtin et Bogny et laisse au maire le pouvoir de signer les documents nécessaires.

Pour : 8 contre : 0 abstention : 0

**Objet : N5 du 26 avril 2022 : affectation du résultat pour le service de l'eau de Murtin et Bogny**

Le conseil municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14, après avoir approuvé le compte administratif qui présente un résultat en clôture 2021, un excédent de fonctionnement de 4 661,69€.

Considérant que ledit compte administratif fait apparaître un déficit de la section d'investissement s'élevant à 0,00 €,

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Considérant que le besoin de financement à couvrir est de 0,00 €

- décide, sur proposition du Maire, d'affecter compte 001 recettes, la somme de 63 901,€
- décide, sur proposition du Maire, d'affecter en couverture du besoin de financement de la section d'investissement au compte 1068 la somme de 0,00 €,
- décide, sur proposition du Maire, d'affecter l'excédent de fonctionnement reporté compte 002 soit la somme de 4 661,69€.

Le conseil municipal laisse au Maire le pouvoir de signer les documents nécessaires.

Pour : 9 contre : 0 abstention : 0

**Objet : N6 du 26 avril 2022 : affectation du résultat pour la commune de Murtin et Bogny**

Le conseil municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14, après avoir approuvé le compte administratif qui présente un résultat en clôture 2021, un excédent de fonctionnement de 424 369,25€.

Considérant que ledit compte administratif fait apparaître un déficit de la section d'investissement s'élevant à 0,00 €,

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Considérant que le besoin de financement à couvrir est de 0,00 €

- décide, sur proposition du Maire, d'affecter compte 001 recettes, la somme de 19 751,39 €
- décide, sur proposition du Maire, d'affecter en couverture du besoin de financement de la section d'investissement au compte 1068 la somme de 0,00 €,
- décide, sur proposition du Maire, d'affecter l'excédent de fonctionnement reporté compte 002 soit la somme de 424 369,25 €.

Le conseil municipal laisse au Maire le pouvoir de signer les documents nécessaires.

Pour : 9 contre : 0 abstention : 0

**Objet : N7 du 26 avril 2022 : vote des taux des taxes directes locales**

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des taux 2021 et après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales en 2022. Pour l'exercice comptable 2022, les taux votés seront donc les suivants :

	Année 2021	Année 2022
	Taux de référence	Taux votés
taxe foncière.....	45,65	45,65
taxe foncière (non bâti).....	35,42	35,42

Le conseil municipal laisse au maire, le pouvoir de signer les documents nécessaires.

Pour : 9 contre : 0 abstention : 0

**Objet : N8 du 26 avril 2022 : vote d'une subvention de la commune au profit du service de l'eau de Murtin et Bogny**

Pour le bon équilibre du budget du service de l'eau et afin d'alimenter le compte entretien et réparation du réseau de l'eau du budget eau, il est nécessaire de verser une subvention au profit du service de l'eau de Murtin et Bogny d'un montant de 13 650 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote la délibération et laisse au maire le pouvoir de signer les documents nécessaires

Pour : 9 contre : 0 abstention : 0

**Objet : N9 du 26 avril 2022 : vote des subventions aux associations de droit privé**

Madame le maire propose au conseil d'allouer une subvention aux associations ayant adressé un dossier complet de demande de subvention. Elle demande également aux conseillers de se prononcer sur le montant alloué.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'allouer à :

- ADMR harcy et environs la somme de 400 euros ;
- Union nationale des combattants section renwez et environs 400€
- G.R.A.C club athlétique du secteur de Renwez 400€

Pour l'association française des sclérosés en plaque, les restos du coeur et afmtéléthon qui ont envoyé un simple courrier, la municipalité les invitera à compléter leur dossier si elles le souhaitent obtenir une subvention en 2022. Ces dossiers seront alors présenter à la prochaine réunion du conseil municipal.

Le conseil municipal laisse au maire le pouvoir de signer les documents nécessaires pour liquider ces dossiers.

Pour : 9 contre : 0 abstention : 0

**Objet : N10 du 26 avril 2022 : vote du budget de la commune de Murtin et Bogny**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote le budget qui s'équilibre en fonctionnement, en dépenses comme en recettes, à 667 840,25 euros et en investissement à 265 788,40 euros. L'investissement prévoit le remboursement de l'emprunt pour 14 069 euros, l'achèvement du mur du cimetière de Murtin pour 15 000 euros, le portail pour clore le cimetière 5 000 euros, la fin de l'aménagement du columbarium pour 10 000 euros, la réfection du mur de l'église de Murtin pour 15 000 euros, la réfection de l'escalier de l'église de Bogny pour 2 500 euros, la réfection des plâtres de l'église de Bogny pour 50 000 euros, la réfection des plâtres de l'église de Murtin pour 5 500 euros, l'achat de tables de pique-nique à installer au terrain de jeux pour 6 400 euros, la réfection du terrain de jeux pour 6 930 euros, des travaux de voirie sur Bogny pour 70 000 euros, l'achat d'un nouvel ordinateur et ses périphériques pour la mairie pour 2 000 euros, des armoires supplémentaires pour le secrétariat pour 3000 euros. L'aménagement de l'entrée du cimetière de Murtin sera également à l'étude en 2022 et une somme prévisionnelle de 15 000 euros a été budgétée.

Trois subventions sont attendues : 8 573 euros pour l'aménagement et la réfection de l'air de jeux, 10 055 euros pour les travaux de voirie prévus sur Bogny et une subvention de la F.D.E.A réclamée déjà en 2021 d'un montant de 4 971 euros.

Le conseil municipal laisse au maire le pouvoir de signer les documents nécessaires pour exécuter et liquider les factures relatives à ces travaux.

Pour : 9 contre : 0 abstention : 0

**Objet : N11 du 26 avril 2022 : vote du budget du service des eaux de Murtin et Bogny**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote le budget du service de l'eau de Murtin et Bogny qui s'équilibre, en fonctionnement, en dépenses comme en recettes à 40 102,69 euros et en investissement, en dépenses comme en recettes à 78 776, 94 euros. Une subvention de la commune d'un montant de 13 650 euros viendra compléter les recettes de fonctionnement. Le conseil municipal laisse au maire le pouvoir de signer les documents nécessaires.

Pour : 9 contre : 0 abstention : 0

**Objet : N12 du 26 avril 2022 : point sur les travaux**

Des grilles ont été achetées et posées sur les ouvertures, côté jardin, au local communal.

La commune a profité d'un programme national de contrôle des ponts. Au cours de ce deuxième trimestre, un contrôle du pont enjambant la sormonne sera réalisé.

Le lavoir de Bogny devra être nettoyé.

Le bac route de Rimogne est fendu. L'entreprise HUT va réaliser des travaux afin de le rendre de nouveau étanche.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 10

Le secrétaire,  
M Antoine HUBERT

Le Maire  
Mme Catherine BOUILLON

Les membres du conseil municipal